

Quelle est aujourd'hui la politique culturelle du Département des Bouches-du-Rhône ?



► Une politique culturelle construite s'appuie sur des relais qui l'inscrivent durablement sur un territoire. Les grands événements, type « Capitales provençales de la culture », « Année la gastronomie » peuvent-ils à eux seuls permettre au plus large public d'accéder équitablement à la culture ? L'équilibre cultu-

rel du territoire vacille quand l'égalité de traitement entre toutes les communes du département est menacé, notamment en matière de lecture publique.

► La programmation et les résultats plus que modestes de nouveaux services de valorisation des politiques de la col-

lectivité, comme le Pôle événementiel des politiques publiques stratégiques, basé aux Archives et à la Bibliothèque départementale depuis 2018, semblent très éloignée du "Phare culturel" un temps annoncé.

► Une politique culturelle ne peut se réduire à une suite d'événements sans lendemain destinée à une instrumentalisation politique, loin de l'intérêt général. Pour cela, il est nécessaire que les missions culturelles du Département, dont l'histoire vient de loin, soient préservées et fassent l'objet d'engagements clairs. L'expertise confirmée des personnels de la culture doit être respectée et continuer à s'exercer dans le respect de leurs missions et de leur engagement au service de tous les publics. ■

Le collectif CGT-culture, c'est...

- des agents de chacun des services de la Direction de la culture
- des syndiqué·e·s CGT et des non syndiqué·e·s
- des réflexions partagées
- des temps de concertation et de libre expression
- des échanges sur les problématiques communes
- des mises en commun de revendications qui nous rassemblent
- la défense de notre statut et du service public culturel



Vous êtes un/une professionnel·le travaillant dans le secteur et vous avez des contacts avec l'un de ces services ?

Contactez-nous :

Téléphone : 04 13 31 19 70

Courriel : CollectifCulture.cgt13@outlook.fr

www.cgt-cd13.org



CONSEIL DÉPARTEMENTAL
BOUCHES-DU-RHÔNE
COLLECTIF CULTURE

Où va LA CULTURE

au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône ?

Derrière la nouvelle façade événementielle affichée par le département des Bouches-du-Rhône (Capitales provençales de la culture, Année de la gastronomie...) se cache une autre réalité. Les équipements culturels départementaux (Musée départemental de l'Arles antique, Museon Arlaten, Archives et Bibliothèque départementales) qui affichaient jusqu'alors une programmation ambitieuse sont aujourd'hui très affaiblis.

Des chiffres en chute libre

► Les archives et la bibliothèque départementale (ABD) voient leur fréquentation s'effondrer (20 833 visiteurs en 2016, 31 858 en 2017 et... 4 674 en 2018).

► 6 000 scolaires en moins cette année pour le service pédagogique de la bibliothèque départementale, 3 500 scolaires en moins au musée départemental de l'Arles antique (MDAA)...

► ... qui connaît une baisse de fréquentation de 10,08% cette année (-18,55% si l'on exclut le public des 2 expositions des "Rencontres photographiques" qui ne sont qu'accueillies par le musée).

► ABD : programmation culturelle très réduite et vidée de ses contenus (auparavant : 4 expositions et plus de 70 manifestations par an ; en 2018, seulement 29 manifestations).

Source : logiciel Web museum

Des équipements culturels fragilisés, une fréquentation en chute libre

► Une politique déstabilisante et peu lisible impacte aujourd'hui l'ensemble des structures culturelles et pose de nombreuses questions. Des reports ou annulations sans motifs de manifestations brutalement décrétés par le Département, des partenariats solides remis en question (festival des Suds et maison d'arrêt centrale à Arles, Écoles des hautes études en sciences sociales, Centre national de création musicale, festival Actoral à Marseille) affectent la politique de développement des publics patiemment construite depuis des années.

► On constate une chute de fréquentation sur tous les sites. Les archives et la bibliothèque départementale qui, à la demande du Département, ont dû renoncer aux expositions (4

expositions par an jusqu'en 2017) et à une grande partie de la programmation culturelle ont ainsi perdu plus de 77 % de leur public (20 833 visiteurs en 2016 et... 4 674 en 2018). Cet effondrement a entraîné la cessation d'activité du service pédagogique de la Bibliothèque départementale (- 6 000 scolaires). Le Musée départemental de l'Arles antique accuse une baisse de 10,08 % du nombre global de visiteurs en 2018 et 3 500 scolaires en moins, tandis que l'on observe une chute manifeste pour la programmation hors les murs du Museon Arlaten.

●● **La culture ne s'hérite pas, elle se conquiert** »
André Malraux



■ Une communication réduite comme peau de chagrin et des budgets stratégiques en baisse

► La communication des établissements culturels réalisée par le Département est également mise à mal. Elle se traduit par des retards répétés, la suspension voire l'arrêt de diffusion des programmes. Les visiteurs du Musée de l'Arles antique ont ainsi été privés de guide de visite des collections permanentes pendant 6 mois.

► Des budgets stratégiques déjà en baisse (archives, musée départemental de l'Arles antique) sont parfois mobilisés au profit exclusif de structures ne relevant pas du Département : le Musée de l'Arles antique doit ainsi réaliser une exposition sur la gastronomie qui sera présentée...au Musée d'histoire de la ville de Marseille.



“ Tout ce qui dégrade la culture, raccourcit les chemins qui mènent à la servitude. »

Albert Camus



Il faut revenir aux principes fondamentaux de la politique culturelle, universellement admis :

→ des missions claires et ambitieuses, au service du développement culturel et au bénéfice de tous les publics.

→ des métiers respectés, reconnus et valorisés.

■ Une ingérence du Département sur les expositions et la programmation

► En 2016, au Museon Arlaten, la restitution d'une enquête ethnographique de grande ampleur, qui devait naturellement être publique, a dû se tenir à huis clos, sans communication. D'autres injonctions du même type, officieuses et non écrites, ont suivi sur l'ensemble des programmations des établissements.

► Ce "filtrage" au coup par coup des événements programmés conduit à la mise à l'écart répétée de certaines thématiques (sciences sociales, littérature, interrogations du monde contemporain) ou de certains intervenants. S'il désorganise et instabilise le travail des personnels de la culture, il pose également de nombreuses questions et suscite beaucoup d'inquiétudes....

► La participation des personnels scientifiques des musées à des colloques ou réseaux d'échanges est régulièrement freinée par le Département, portant atteinte à la mission obligatoire de diffusion du savoir et de recherche de ces institutions.



Loi « Musée de France » du 4 janvier 2002 intégrée au Code du patrimoine (2004)

« Les musées de France ont pour missions permanentes de :

- a) Conserver, restaurer, étudier et enrichir leurs collections ;
 - b) Rendre leurs collections accessibles au public le plus large ;
 - c) Concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture ;
 - d) Contribuer aux progrès de la connaissance et de la recherche ainsi qu'à leur diffusion.
- (...)

« Chaque musée de France dispose d'un service ayant en charge les actions d'accueil des publics, de diffusion, d'animation et de médiation culturelles. Ces actions sont assurées par des personnels qualifiés (...) Les activités scientifiques des musées de France sont assurées sous la responsabilité de professionnels présentant des qualifications définies par décret en Conseil d'État. »

Manifeste de l'Unesco pour les bibliothèques publiques, 1994. Extraits.

« Les collections et les services doivent être exempts de toute forme de censure, idéologique, politique ou religieuse, ou de pressions commerciales. Assurant le maillage territorial de présence du livre le plus dense, diffusant de la musique, du cinéma, de la documentation, organisant des rencontres, des débats, des manifestations culturelles, les bibliothèques contribuent à l'accès à la culture, à l'information, aux loisirs. (...) Les bibliothèques sont des lieux d'expression et de débat. Les bibliothèques encouragent dans leurs locaux et par leurs partenariats les pratiques de culture et de création y compris numérique. Elles accueillent des rencontres et débats qui contribuent à l'animation de la vie citoyenne. Elles déploient leurs activités dans le cadre de politiques publiques qui, pour être démocratiquement débattues, doivent être rendues publiques. »